



Programme Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) pour le Curé

Phase Diagnostic Atelier n°4

Compte-rendu : Atelier « Volumes prélevés sur le territoire du Curé
: Zoom sur la répartition entre les usagers agricoles » du 28
novembre 2023

28 novembre 2023 de 8h45 - 12h30, Salle polyvalente La Passerelle, 17008 Andilly



Participants à l'atelier :

Conformément à la feuille de présence, ... structures et ... panélistes présents :

COFIL : AELB, Méline Aucante, Sandra Varin, Thomas Viloingt, ; ARS, Hervé Terrien ; ASA Aunis, Pascal Ribreau, Alexandre Paboeuf ; CCI La Rochelle, Vincent Poudevigne ; CEP 17, Denis Thibaudeau ; Chambre interdépartementale d'Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres (CIA1779), Julie Monroux ; Clé du SAGE, François Josse, Yoann Touret ; Communauté d'Agglomération La Rochelle, Guillaume Krabal, Serge Ceaux, Karine Le ; Communauté de communes Aunis Atlantique, Mélissa Bradtke, Enora Betaux ; Coopérative Agricole Océalia, Geoffroy Gilot ; Coopérative agricole Terre Atlantique, Bruno Gautronneau ; Coordination de défense du Marais Poitevin, Gilles Daverdon ; DDTM 17, Jennifer Bazus, François Wallon ; DRAAF Nouvelle Aquitaine, Blandine Souche ; Eau 17, Mickael Goujon ; Etablissement Public du Marais Poitevin, Gaëtane Le Gourrierc ; Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Marie Rouet ; GDA Aunis, Philippe Massonnet ; LPO Poitou-Charentes, Régis Ouvrad, Fabien Mercier ; OFB Nouvelle Aquitaine, Ludovic Poussin, Carton Frank ; Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Aurélie Lassus-Debat ; Port Atlantique, Bernard Plisson ; SYRES 17, Fabien Poussin ; SYRIMA, Micheline Bernard, Jean Louis Berthé ; Terre de Liens, Martine Villenave ; UFC que choisir, Jean-Pierre Renoux ; UNIMA, Noémie Jolibois ;

Panel d'agriculteurs : Jean-François Gaillard, Brice Liaigre, Jacques Veteau,

Animation : Lisode, Elsa Leteurtre et Lorraine Champagne ; Romain Poirier (animateur PTGE)

Excusés et absents :

COFIL : Communauté de Communes Aunis Sud ; Conseil départemental 17 ; Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ; Coopérative de Courçon ; CORAB ; DREAL Nouvelle-Aquitaine ; Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime ; EDT 17 ; FD CUMA ; GAB 17 ;

Panel d'agriculteurs : Benjamin Beugnon ; Pierrick Blain ; Pierre Boucard ; Eric Boulerne ; Romain Boussiron ; Nathalie Deraze ; Didier Dorin ; Pierre-Henri Dubois ; Eric Gautronneau ; Carine Genauzeau ; Robin Perry ; Mélina Tarery ; Jean-Paul Varenne ; Guillaume Verbiese ; Laurent Grossmann, Carl Philip Deprez, Pierre-Henri Dubois

Intervenants : EPMP Gaëtane Le Gourrierc ; ASA Aunis Alexandre PABOEUF ; Lisode Lorraine Champagne ;

Agenda

Le PTGE du Curé doit établir le chemin du retour à l'équilibre qualitatif et quantitatif, et sera amené à élaborer des stratégies et scénarios à partir des prélèvements actuels. Dans l'optique d'élaborer le diagnostic du PTGE du Curé, cet atelier sera l'occasion d'une montée en compétences sur la répartition actuelle des volumes prélevés entre les usagers agricoles et sur les principes de justice sociale de l'eau comme orientations pour le partage de la ressource en eau.

Objectifs :

- Présentation des volumes d'eau agricole prélevés sur le territoire du Curé et leur répartition entre les usagers, par l'EPMP et l'ASA d'Aunis ;
- Présentation des principes de justice sociale de l'eau comme orientations pour le partage de la ressource en eau ;

Inscription dans la suite du processus :

Cet atelier thématique sur l'enjeu bleu « *l'atteinte d'un équilibre entre besoins et ressources en eau, dans les meilleurs délais (échéance 2027 du SDAGE) pour faire face au changement climatique* » s'inscrit dans la phase « diagnostic » du PTGE du Curé, qui fait suite à la phase « état des lieux », et sera suivie des phases « stratégie » et « programme d'action ».

La phase d'état des lieux a permis de rassembler l'ensemble des données nécessaires, existantes et disponibles pour dresser une photographie du territoire actuel. La phase diagnostic permet de revenir sur ces informations, pour identifier les enjeux spécifiques du territoire. Ces enjeux se déclinent en axes de travail, et forment la structure du PTGE. Cette phase est nécessaire pour déterminer sur quoi porteront les discussions de fond et de stratégie des phases ultérieures. Si les phases état des lieux et diagnostic sont tournées vers le passé et le présent pour comprendre l'état aujourd'hui, la phase de stratégie est résolument prospective et tournée vers le retour à l'équilibre qualitatif et quantitatif à horizon 2027, objectif du PTGE du Curé.

Les prochains ateliers de la phase diagnostic porteront sur l'enjeu vert : « *Le respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques* », et l'enjeu orange : « *La réduction des pollutions diffuses et ponctuelles dans une logique de développement durable et de santé* ». Une fois les ateliers diagnostic terminés, le COPIL se prononcera sur l'adoption du diagnostic et sur le passage à la phase subséquente de stratégie.

Programme de l'atelier :

Horaire	Action
8h45	Accueil café
9h	Introduction et présentation de l'atelier
9h05	Présentation de l'EPMP et de l'ASA d'Aunis sur la répartition des volumes entre les usagers agricoles
9h50	Travaux en sous-groupes
10h50	Pause
11h10	Présentation des principes de justice sociale de l'eau comme orientations pour le partage de la ressource en eau par Lisode
11h25	Travaux en plénière
12h25	Restitution et clôture

Format du compte-rendu :

Les conclusions ci-dessous synthétisent l'ensemble des discussions de l'atelier. L'ensemble des présentations faites peuvent être téléchargées au lien suivant : <https://www.syrima.fr/ptge-espace-documentaire/>

Conclusions sur le zoom sur la répartition entre les usagers agricoles

Après avoir entendu les présentations, mon regard sur le diagnostic fait (ses enjeux, axes de travail) est :

J'ai des questions, il me manque toujours des informations :

- **Comment expliquer les évolutions des volumes consommés depuis 2006 : par quelles évolutions du secteur agricole** (il y a-t-il une corrélation avec l'évolution du nombre d'exploitations, de la taille des exploitations...) ; **comment a-t-on réussi une première baisse ; cette baisse est-elle homogène parmi les irrigants ?**

L'étude d'impact de l'Autorisation Unique Pluriannuelle (2) de prélèvement d'eau pour l'irrigation sur le bassin versant du Marais Poitevin de novembre 2020 indique que « *L'évolution tendancielle des dix dernières années correspond à une réduction du nombre d'exploitations agricoles (EA) estimée à partir des données du RPG à environ -13 %, équivalent à une réduction d'environ 709 exploitations pour l'ensemble du périmètre de l'EPMP, soit un rythme annuel de l'ordre de (-1,4 %). La superficie agricole utile (SAU) est stable sur la période, de fait la taille moyenne des exploitations agricole continue de s'accroître, la SAU moyenne est de 97 ha.*

Le nombre d'exploitations irrigantes est stable d'après la comparaison du nombre d'exploitations « équipées » pour l'irrigation au RGA 2010 (1 470 EA) avec le nombre d'exploitations irrigantes disposant d'une autorisation de prélèvement individuelle ou collective en 2019, 1 460 EA. » (p.350)

Elle précise également que concernant l'assolement en cultures irriguées entre 2009 et 2019 il est constaté sur le bassin du Marais poitevin, :

- « *Une faible augmentation des cultures de céréales, dont le maïs grain et semence qui comprend 900 ha de maïs waxy ;*
- *Parmi les oléagineux, le colza et le soja sont en nette diminution, le tournesol (avec semence) en augmentation. Le pois protéagineux est en diminution ;*
- *Les cultures fourragères irriguées sont en nette diminution, le maïs fourrage irrigué est stable ;*
- *Ainsi, la sole globale en maïs (grain, et fourrage) est relativement stable (62 % de la superficie irriguée), avec une progression du maïs semence ;*
- *Les cultures de semence irriguées (complémentaires au maïs et au tournesol) sont en nette progression + 49 % ;*
- *Les superficies de cultures de légumes irriguées (mogettes, haricots verts, melons, ...), d'arboriculture ont plus que doublé. » (p.354)*

Le diagnostic agraire du Curé retrace l'« *Évolution des systèmes de production sur le bassin du Curé : de la vigne aux grandes cultures irriguées* » sur le territoire du Curé. Il explique la première baisse par l'optimisation des pratiques d'irrigation et une baisse de la sole en maïs au profit des céréales d'hiver et de printemps irriguées : « *Chez ceux qui avaient la marge de manœuvre, la baisse de volumes s'est faite par une optimisation des volumes irrigués par hectare. Les surfaces en maïs irrigué ont également diminué au profit des surfaces irriguées en céréales d'hiver et de printemps irriguées (orge printemps, blé tendre et blé dur). Malgré la baisse des volumes d'irrigation, la conjoncture économique est plutôt favorable pour les exploitations en grandes culture qui bénéficient de prix de vente record en 2008 et 2012 Elles peuvent alors investir dans du foncier et dans du matériel encore plus performant. » (p.103)*

L'EPMP précise également que la formulation d'hypothèse sur l'évolution des consommations sont difficiles. En effet les données sur les consommations sont déclaratives et les variations annuelles peuvent avoir pour cause plusieurs facteurs :

- climatique : déficit de pluviométrie nécessitant plus ou moins de l'irrigation,
 - niveaux de nappe et débits d'étiage de cours d'eau impliquant d'éventuelles restrictions d'usages ;
 - type de cultures en fonction des rotations, de la situation hydrique des terrains, du cours des céréales ;
 - évolution des autorisations de prélèvements.
- **Le rapport volume d'eau par type de production a été demandé**, comparant notamment le volume alloué au maraîchage à celui alloué pour la production de céréales. Des informations à ce sujet sont disponibles dans le diagnostic agraire adossé à l'Etat des Lieux, sur l'espace de travail du site du SYRIMA.
 - **Il manque une mise en perspective sur le plus long terme, vis-à-vis du changement climatique** (la présentation se projette uniquement jusqu'à la fin de l'AUP2). Il existe des éléments dans le SAGE et à la Chambre d'agriculture. Plusieurs participants évoquent toutefois, d'expérience sur d'autres PTGE, être déçus par les données existantes : il reste en réalité beaucoup d'incertitudes sur le long terme ; il ne faut pas en attendre trop.
 - **Il manque une mise en perspective des volumes consommés au regard des volumes s'écoulant sur l'année**. Ces volumes « s'évacuant à la mer » sont-ils même mesurés ? Réponse du PNM : (1) rappel que ces volumes sont utiles (même si ce n'est pas la question ici) ; (2) il ne peut pas y avoir techniquement de mesures dans l'estuaire même mais il y a une bonne estimation des volumes qui s'écoulent via un réseau de débitmètres amont.
 - **Il manque une mise en perspectives des données mobilisées concernant les volumes et la taille des exploitations avec le nombre d'emplois qui sont concernés**. Cela permettrait de mieux comprendre les présentations faites par l'EPMP et l'ASA, et notamment la slide concernant la répartition des volumes accordés. Une information concernant le nombre d'emplois que cela représente aurait été utile. **La variable d'UTH rapportée à la taille de l'exploitation ou aux volumes accordés pourrait être ajoutée aux points à prendre en considération de cet enjeu.**
 - Une remarque sur la **Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)** sur le territoire a également été soulevée. La REUT distribuée aux agriculteurs viendrait en déduction des volumes autorisés globalement. De plus, territorialement, les eaux de REUT pourront ne pas être redistribuées sur l'ensemble des secteurs actuellement irrigués (trop loin des secteurs de production).

A retenir en termes d'enjeux et d'axes de travail :

- Concernant la projection de l'atteinte d'un équilibre entre besoins et ressources en eau il faudra sans doute **prévoir un « crantage » des objectifs du PTGE à court/moyen terme (retour à l'équilibre dans le climat actuel – la 1^{ère} « marche » est déjà importante) ; même s'il sera important d'évoquer le plus long terme (projection dans le cadre du changement climatique, tout en assumant qu'il y aura toujours des incertitudes à ce sujet)**. L'idée du crantage semble consensuelle mais tous ne sont pas d'accord sur l'importance/l'ambition d'une projection à plus long terme. Les défenseurs de cette vision à long terme évoquant un besoin de stabilité à moyen/long terme afin de mettre en place des investissements financiers dont le retour sur investissement ne s'évaluera pas qu'à court terme (il en va de même pour le travail sur les filières...).
- **Concernant un système de « garanties » / d'approche assurantielle : au regard du point ci-dessus, le mot « garanties » n'est sans doute pas approprié, on pourrait plutôt évoquer la notion de « gestion du risque »** (mais le mot « garantie » n'est d'ailleurs pas cité dans la fiche actuelle). Il est toutefois rappelé par certains que si les évolutions du climat sont incertaines, le niveau de garanties pouvant être offert relève plutôt d'une décision politique : jusqu'où serions-nous prêts à aller pour maintenir ces éventuelles garanties ? En tout état de cause, **il est reconnu que l'approche économique est importante et que tout investissement doit se penser à**

court/moyen/long terme. Il est également reconnu que d'éventuelles « garanties » seront à mettre au regard de contreparties/engagements (améliorations de pratiques...)

- **Concernant le nœud du lien au foncier**, l'ASA et Terres de Liens ont souligné les problématiques auxquels ils font respectivement face concernant la transmission du foncier, et le fonctionnement de la SAFER. La transmission de terres entraîne une transmission des volumes accordés aux forages présents dessus. Il y a donc des transferts de volumes d'eau qui ont lieu en dehors du périmètre de gestion collective entre la DDTM, l'EPMP et l'ASA d'Aunis. Cette problématique importante semble toutefois se heurter aux limites des marges de manœuvre du PTGE, et réitère l'intérêt d'inviter la SAFER.
- Finalement, en termes de diagnostic, **certaines actions pré-identifiées sont jugées comme porteuses de faibles marges de manœuvre : notamment la piste d'augmenter encore l'efficacité de l'eau de l'irrigation** (arrive-t-on au bout de ce qu'on peut faire ?) ; **mais également la piste d'un report de l'irrigation au printemps** (qui a des effets secondaires néfastes pour l'environnement). **D'autres actions sont jugées comme à plus fort potentiel : comme le développement de pratiques agroécologiques et le stockage de l'eau dans les milieux naturels.**
- **Quelques questions et propositions ont émergé, auxquelles il conviendra de répondre lors de l'élaboration de la stratégie du PTGE du Curé :**
 - Est-ce que le financement de l'accompagnement au changement des agriculteurs est possible ? Y a-t-il des actions autres que de l'*accompagnement et conseil* qui puissent être financées ?
 - Peut-on allouer un certain volume pour certaines pratiques ou cultures qui apportent une réponse agronomique aux changements climatiques ?
 - Penser le lien entre « agriculture » et « alimentation », y compris dans notre vocabulaire
 - Intégrer la question du « trop d'eau » avec celle du « pas assez », penser à l'articulation avec la gestion du risque inondation.
 - Réaliser un diagnostic bocager

Remarques et questions pour la suite du PTGE :

L'Agence de l'Eau et la DDTM rappellent **l'obligation de réaliser une étude socio-économique dans le PTGE.**

- **Quels sont la portée et les marges de manœuvres réelles du PTGE du Curé ?**
Le PTGE s'inscrit dans un contexte qui le dépasse : social, politique, règlementaire, géographique, économique, climatique, écosystémique... Par sa nature et son périmètre limité au bassin versant du Curé, il ne peut avoir de prise sur l'ensemble des problématiques identifiées par les acteurs, et qui échappent à sa portée. Plusieurs discussions lors de l'atelier ont ramené à ce point : quelles sont les marges de manœuvre réelles du PTGE, et ses limites ? Dans la phase stratégie du PTGE, lors du retour sur les actions pré-envisagées et mentionnées au cours des ateliers précédents, il conviendra d'établir ce sur quoi le PTGE peut avoir une prise réelle et ce qui dépend de facteurs extérieurs au PTGE.
- **L'articulation du PTGE avec les autres contrats de territoire** peut également apporter une lumière sur les marges de manœuvre existantes. Un focus sur le PAT permettrait de prendre en compte dans le PTGE les actions relatives à l'eau prévues dans la stratégie alimentaire du territoire.
- **De l'eau pour quoi et pour faire quoi ?** Cette question s'apparente au point ci-dessus, et aux priorisations dans l'accès à l'eau. Les participants ont longuement échangé sur les modalités de partage de l'eau entre acteurs, la redistribution de volumes disponibles, la priorisation du maraichage dans l'accès aux volumes redistribués, et la difficulté d'accéder à l'eau sans droits pré-existants.
- **Comment composer avec le retard de l'étude HMUC ?** L'engagement initial du PTGE prévoyait que le dimensionnement final du plan d'action du PTGE s'appuierait sur les volumes prélevables issus des résultats de l'étude HMUC qui devait sortir en cours de réalisation du PTGE. En attendant, il était



prévu de travailler avec les volumes cibles inscrits dans l'AUP2, tout en gardant à l'esprit que les volumes prélevables définis par la CLE risquaient effectivement d'être inférieurs à ces derniers.

La CLE du SAGE et les institutions de l'Etat ont depuis annoncé, qu'étant donné le retard pris dans la finalisation de l'étude HMUC, il serait pertinent pour ne pas entraver la démarche collective que le PTGE construise et s'appuie sur différents scénarios contrastés de volumes prélevables afin d'imaginer pour chacun d'entre eux les mesures qu'il serait nécessaires à mettre en œuvre en vue d'un retour à l'équilibre. Le choix définitif du scénario sera ensuite fonction des résultats de l'étude HMUC, conformément à l'annonce initiale.

L'AUP3 devant également se fonder sur les volumes prélevables issus de l'étude HMUC, une question a été posée concernant le devenir de l'AUP2 et de l'irrigation si l'étude HMUC aboutit après l'échéance de l'AUP2, soit en 2026.

Lors de la phase stratégie, il faudra s'accorder sur les volumes sur lesquels ces scénarios s'appuieront.

Conclusions des principes de justice sociale de l'eau comme orientations pour le partage de la ressource en eau

« De l'eau pour qui et pour faire quoi ? »

C'est à cette question posée en sous-groupes que les principes de justice sociale de l'eau cherchent à répondre, en questionnant les critères sur lesquels le partage de l'eau est fondé. La notion de « justice sociale de l'eau » est issue de la recherche en sciences sociales, qui s'est penchée sur les critères mobilisés pour décider du partage de l'eau agricole, en France et à l'international.

Proposition mise au vote : « Le PTGE du Curé permettra des discussions sur le partage de l'eau entre usagers, et se fondera sur un ensemble de principes pour ce faire »	Je suis d'accord sur la poursuite de discussions concernant le partage de l'eau, ainsi qu'avec la formulation des principes	Je suis d'accord sur la poursuite de discussions concernant le partage de l'eau, mais ne suis pas entièrement satisfait.e par la formulation des principes	Je ne me prononce pas	Je ne suis pas d'accord avec la formulation des principes, et j'ai besoin qu'ils soient modifiés substantiellement avant d'envisager des discussions sur le partage de l'eau	Je ne suis pas d'accord avec les principes énoncés et ne souhaite pas poursuivre les discussions sur le partage de l'eau
<p><u>A conserver</u> Pondération selon la nature des usages Pondération selon l'impact économique du changement sur l'utilisateur Prise en compte des caractéristiques du sol et des marges de manœuvre pour trouver des alternatives Prise en compte de l'impact écologique et des performances environnementales</p> <p><u>A priori à conserver</u> Prise en compte de la taille des exploitations pour favoriser la survie des petites structures Prise en compte des efforts passés</p> <p><u>Controversé</u> Pondération par rapport à l'impact social du changement Pondération par rapport à l'impact économique de l'utilisateur sur la territoire Proportionnelle par rapport à la demande actuelle (controverse forte)</p> <p><u>A priori à écarter</u> Proportionnelle par rapport à l'ancienneté des usages</p>	5 réponses	24 réponses	0 réponses	3 réponses	0 réponses

Le détail des réponses des participant.es à l'atelier est disponible en annexe.

Si trois personnes expriment un besoin de revoir substantiellement la formulation des principes, aucun.e participant.e n'est a priori opposé à la poursuite de discussions sur le partage de l'eau entre usagers agricole.

Les remarques ou réserves des participant.es exprimées sur cette échelle de positionnement sont de natures différentes, déclinées ci-dessous.

- **Certaines remarques et réserves concernant la définition des termes employés dans les principes, dont :** ce que l'on entend par « impact » ; « demande actuelle » ; « efforts passés » ; « impact économique et/ou social » ; « nature des usages » ; « taille des structures » ; « caractéristiques des sols ».
- **D'autres concernent des remarques et propositions de critères pour mieux définir les termes**, notamment sur la taille des exploitations agricoles, ou les efforts passés.
- **Remarques et propositions concernant la formulation des principes**. Deux acteurs proposent la « prise en compte de l'impact écologique et des performances environnementales » et la « prise en compte du bon fonctionnement des milieux aquatiques ».
- **Questionnements relatifs au maintien, à la suppression, ou au repositionnement de certains principes** : La prise en compte de l'emploi et de l'UTH est revenue dans les questions et dans les remarques des acteurs, qui soulignent l'importance pour eux de la pondération selon l'impact social. Une personne souligne que la prise en compte des efforts passés est controversée.
- **Certains proposent des nouveaux sujets à intégrer dans les principes**, tels que le surplus d'eau en période d'inondation et la prise en compte de la santé des milieux. Un participant remarque le besoin d'un prisme prospectif tourné davantage vers le futur.



Parmi les questions, remarques et réactions, une est revenue plusieurs fois : l'identification d'un double niveau de discussion entre partage de l'eau entre les différents usages et partage de l'eau entre les différents usagers agricoles. Certains participants accordent une grande importance à cette distinction et demandent à ce que l'exercice, ici réalisé sur le partage de l'eau entre usagers agricoles, soit refait selon le prisme du partage entre l'ensemble des usages.

Pour aller plus loin....

Quelques références concernant la justice sociale de l'eau

- Moreau C., Rinaudo J.-D. et Garin P. (2013) – Allocation de l'eau souterraine et justice sociale Résultats d'une enquête auprès d'agriculteurs en France. Rapport final. BRGM/RP - 62806 - FR
- Nancarrow, B. E., and G. J. Syme. (2004) – Fairness Principles in Allocating Water: Integrating Views of Different Agents. II In iEMSs 2004 International Congress: "Complexity and Integrated Resources Management". International Environmental Modelling and Software Society, 14 – 17. <http://www.iemss.org/iemss2004/pdf/abm/nanfair.pdf>.
- Tisdell, John G. (2003) – Equity and Social Justice in Water Doctrines. II Social Justice Research 6 (4) (December): 401 – 416.

Un tableau récapitulatif des différents principes de justice sociale de l'eau et de leurs déclinaisons possibles

Principes de justice concernant le partage d'une ressource		Exemples de scénarios d'allocation
La stricte égalité	Une allocation juste accordée à tous la même dotation, indépendamment de ses besoins et de sa situation initiale	Le volume disponible est divisé par le nombre d'irrigants
L'équité ou l'égalité des chances	Une allocation juste offre une égale opportunité des chances de réussir socialement, en compensant les inégalités naturelles ou sociales initiales	L'allocation est dégressive en fonction de la superficie irriguée, avec un volume par hectare supérieur pour les exploitations ayant une faible superficie irriguée, afin d'assurer leur viabilité économique (principe de discrimination positive).
		L'allocation tient compte du type de sol, avec attribution d'un volume par hectare supérieur pour les sols ayant une faible réserve utile (logique de compensation du handicap naturel).
		L'allocation tient compte de la possibilité d'accès aux autres ressources en eaux. Le volume d'eau est attribué en priorité à ceux qui n'ont accès à aucune autre ressource ; ceux qui ont accès à d'autres ressources (rivière, retenues) reçoivent moins, car ayant une alternative.
L'antériorité d'usage	Une allocation juste reconnaît les acquis nés d'un droit d'usage légitimé par les us et coutumes	L'allocation est réalisée selon l'ancienneté de l'usage, avec priorité aux irrigants les plus anciens qui ont développé leur activité autour de l'irrigation.
La légitimité des besoins	Une allocation juste est proportionnelle aux besoins passés des irrigants	L'allocation est proportionnelle à la consommation mesurée sur les x dernières années (la consommation devient un droit acquis)
L'utilité ou l'efficacité	Une allocation juste récompense ceux qui génèrent les bénéfices (financiers, sociaux, environnementaux...) les plus élevés dans l'exploitation de la ressource	L'allocation dépend du type de production, avec priorité donnée aux cultures (et filières) à haute valeur ajoutée. L'objectif est ici de maximiser la valeur totale de la production agricole d'un territoire.

		<p>Les volumes disponibles sont mis aux enchères et alloués aux agriculteurs les plus offrants, c'est-à-dire à ceux qui maximisent la valeur de l'eau par des productions à forte valeur ajoutée</p> <p>L'allocation est proportionnelle au nombre d'emplois générés par l'exploitation</p> <p>L'allocation dépend de la performance technique des exploitations, les exploitations ayant modernisé leur système d'irrigation étant mieux dotées que les autres</p> <p>L'allocation dépend de la performance environnementale de l'exploitation, les exploitations ayant un faible impact environnemental étant mieux dotées que les autres</p>
Egalité dans l'accès aux ressources	Une allocation juste donne les mêmes chances aux irrigants actuels et futurs	L'allocation est ouverte à tous les agriculteurs, irrigant déjà ou ayant le projet de le faire dans les 5 ans à venir
Reconnaissance des efforts antérieurs	Une allocation juste tient compte des efforts passés pour un usage parcimonieux des ressources	L'allocation privilégie les irrigants ayant baissé leur consommation les années précédentes

Annexe 1 : Echelle de positionnement réalisée lors de l'atelier du 28.11

« Le PTGE du Curé permettra des discussions sur le partage de l'eau entre usagers, et se fondera sur un ensemble de principes pour ce faire »

A conserver

- Pondération selon la **nature des usages**
- Pondération selon **l'impact économique du changement sur l'utilisateur**
- Prise en compte des **caractéristiques du sol** et des **marges de manœuvre pour trouver des alternatives**
- Prise en compte de **l'impact écologique** et des **performances environnementales**

A priori à conserver

- Prise en compte de la **taille des exploitations pour favoriser la survie des petites structures**
- Prise en compte des **efforts passés**

Controversé

- Pondération par rapport à **l'impact social du changement**
- Pondération par rapport à **l'impact économique de l'utilisateur sur le territoire**
- Proportionnelle par rapport à **la demande actuelle** (controverse forte)

A priori à écarter

- Proportionnelle par rapport à **l'ancienneté des usages**

Je suis d'accord sur la poursuite des discussions concernant le partage de l'eau ainsi qu'avec la formulation des principes	Je suis d'accord sur la poursuite des discussions concernant le partage de l'eau, mais je ne suis pas entièrement satisfait.e par la formulation des principes	Je ne me prononce pas	Je ne suis pas d'accord avec la formulation des principes et j'ai besoin qu'ils soient modifiés substantiellement avant d'envisager des discussions sur le partage de l'eau	Je ne suis pas d'accord avec les principes énoncés et je ne souhaite pas poursuivre les discussions sur le partage de l'eau
Hervé Terrien	Michael Goujon eau 17		Jean Pierre Renoux Revoir les projections, trop d'importance à hier, pas assez à demain	
Noémie Unima	Gilles Daverdon CDMP		Philippe Massonnet	
DDTM 17	Gaëtane Le Gourriec		Pascal Ribereau	
DRAAF NA	Brice Volaille			
PNM (Parc Naturel Marin)	Jacques céréales irrigués			
	Yoann Touret			
	François Josse			
	Melissa Bradtke Partage de l'eau à étudier également avec le "trop d'eau" / volet prévention des inondations			
	CCI Tenir compte de l'impact social : emploi			

	<p>PALR Prise en compte de l'impact social (emploi)</p>			
	<p>Denis Thibaudeau CEP17 Intégrer l'argument économique en y intégrant le nombre d'emplois en priorité.</p> <p>Ce sondage exclusivement consacré à l'agriculture sera à renouveler sur le partage de l'eau entre l'ensemble des usagers</p>			
	<p>Martine TDL Travail à faire sur l'ensemble des sujets, pour tous les usages. Travail important, à affiner</p>			
	<p>Fabien Poussin Sauf selon la nature des usages. OK si tous usages, pas uniquement agris</p>			
	<p>Marie Rouet FDAAPPMA 17 Une seule réserve actuelle, sur la prise en compte des efforts passés qui serait mieux dans les propositions controversées</p>			
	<p>Alexandre Paboeuf proportionnel à l'ancienneté = pondération selon l'impact économique sur l'utilisateur. Pourquoi rejet de cette proposition ?</p>			
	<p>Méline, AELB Besoin de retravailler la formulation des principes (préciser les systèmes de valeurs sous-jacents ? Les notions d'impact?) sinon, favorable</p>			
	<p>Thomas AELB Besoin de simplification avec critères partagés et objectifs</p>			
	<p>LPO Prise en compte du bon fonctionnement des milieux aquatiques du bassin versant (reformulation)</p>			

	<p>Régis Ouvrard LPO Poitou-Charentes</p> <p>Problème de formulation : reformuler "prise en compte de l'impact écologique et des performances environnementales" en "prise en compte du bon fonctionnement des milieux aquatiques"</p> <p>Danger dans la formulation : "efforts passés"</p>			
	<p>Bruno Terre Atlantiques</p> <p>Prise en compte de la taille des exploitations selon le critère UTH</p>			
	<p>Enora Bétaux CdC Aunis Atlantique</p> <p>'-besoin de précisions sur la "demande actuelle", à priori plutôt favorable à garder ce critère.</p> <p>- besoin de précisions sur "efforts passés" : en termes de pratiques ? Économie de la ressource en eau ?</p> <p>Travail important de définitions à faire sur "impact économique et social"</p>			
	<p>Geoffroy Gilot Océalia</p> <p>Définir:</p> <ul style="list-style-type: none"> - "nature des usages" - taille des structures : vérifier la densité de l'exploitation. Ne pas forcément favoriser les petites structures qui ne seront peut-être pas viables demain. Nombre de personnes que fait tourner la structure (coop, organismes, CER...) - efforts passés : important lorsque l'agri a déjà mis les choses en place (couverts, rotations) - impact éco sur le territoire : important, pré à la vente directe, filière coop, autres 			
	<p>Définir : "nature des usages" ; "impact économique" ; "impact écologique" ; "caractéristiques des sols"</p>			